

Règlement du jeu INTER EDI « Givenchy x Cosmo - Live Irresistible »

Société organisatrice

Inter Edi – SA au capital de 40.000 € - 10, boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulinaux Cedex 9

Jeu INTER EDI « Givenchy x Cosmo – Live Irresistible » sur

<http://www.cosmopolitan.fr/liveirresistible> ci-après la « Société Organisatrice » ou « INTER EDI »

Modalités de participation

Ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, sera ouvert aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire français (métropole et Corse) et de Monaco disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique (E-mail), ci-après les « Participants », à l'exclusion des employés de la société organisatrice, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille, ascendants et descendants en ligne directe.

Le principe

Jeu ouvert du **7 mars 2017 00h00 au 31 mars 2017 à 23h59** inclus (date et heure de connexion de France métropolitaine faisant foi), accessible exclusivement sur réseau Internet. Les Participants qui souhaitent participer au jeu, devront se connecter sur la page web du jeu sur <http://www.cosmopolitan.fr/liveirresistible> (ci-après le « Site »)

Le Participant devra s'enregistrer en remplissant l'intégralité de la « page formulaire d'inscription » sur le Site du jeu, puis valider son formulaire en ligne sur le Site, obligatoirement avant **le 31 mars à 23h59 inclus**, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi après avoir coché la case « J'ai bien pris connaissance des conditions de participation et je les accepte* ».

Il est rappelé que le Participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité ou adresse fausses, erronées, inexactes entraînera la nullité de la participation.

Les Participants acceptent que les renseignements concernant, leur nom, leur prénom, leur ville, soient communiqués et publiés sur le site www.cosmopolitan.fr. Ces informations pourront être communiquées lors de la publication de la liste des gagnants du jeu, mais également sur tous les supports de communication relatifs à ce jeu, dès lors que le participant l'aura accepté en cochant la case prévue à cet effet sur le bulletin de participation.

Aucune rémunération ne pourra être exigée pour ce jeu.

Pour ce jeu ne seront pas considérés comme valables :

- Les participations effectuées après les dates et heure limites de participation
- Les questionnaires ne correspondant pas aux modalités imposées.
- L'absence de coordonnées
- Des coordonnées incomplètes ou erronées

Il y aura 1 gagnant, au total, qui sera déterminé le 10/04/2017 par tirage au sort. Le gagnant remportera un weekend (du samedi au dimanche hors vacances scolaires) pour 2 personnes avec petit déjeuner inclus (hors boisson) incluant le trajet au départ de Paris d'une valeur commerciale estimative entre 800 et 1000 euros

Le lieu sera proposé par la société organisatrice, une fois le gagnant sélectionné le weekend sera réservé et payé par la société organisatrice

L'organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination de la participation.

Dotations

Il y aura, au total, **1 gagnant** qui sera déterminé par **tirage au sort le 10/04/2017 par la Société organisatrice, parmi l'ensemble des Participants dûment inscrits** avant les dates et heure limites de participation.

Il y aura 1 gagnant, au total, qui sera déterminé le 10/04/2017 par tirage au sort. Le gagnant remportera un weekend (du samedi au dimanche hors vacances scolaires) pour 2 personnes avec petit déjeuner inclus (hors boisson) incluant le trajet au départ de Paris d'une valeur commerciale estimative entre 800 et 1000 euros

Le lieu sera proposé par la société organisatrice, une fois le gagnant sélectionné le weekend sera réservé et payé par la société organisatrice

La dotation choisie lors de la participation à l'Opération est acceptée comme telle et ne pourra faire l'objet d'aucun échange, remboursement en espèces ou contrepartie d'aucune sorte. Il n'y aura pas de remboursement de l'éventuelle différence entre la valeur maximale de la dotation et le montant de la prestation réalisée.

La Société organisatrice pourra remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente si des circonstances extérieures l'y contraignent.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un préjudice quelconque (personnel, physique, matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de la participation à l'Opération ou de l'utilisation de l'une des dotations. Il est à ce titre rappelé que la Société Organisatrice n'est pas une agence de voyage ou un transporteur aérien et ne saurait être tenue responsable des dommages qui pourraient survenir lors des voyages objets des dotations.

Loi Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont collectées et traitées par la Société Organisatrice conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et liberté » et destinées à la gestion du présent jeu. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant qui peut être exercé à tout moment par écrit auprès de : **cosmopolitan.fr** - jeu « **Givenchy x Cosmo - Live Irresistible**», 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9.

Par les présentes les participants sont informés que ces données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de la société organisatrice, s'ils l'ont accepté en cochant la case prévue à cet effet sur leur bulletin de participation.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Conformément à la loi du 17 mars 2014, dite loi "Hamon", la société organisatrice a procédé à une déclaration simplifiée auprès de la CNIL No. **1761343** Certaines données sont mises à la disposition du public en application de l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Réclamations / litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française

Toute réclamation devra se faire par courrier à :

cosmopolitan.fr - jeu « **Givenchy x Cosmo - Live Irresistible**», 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, en indiquant le nom du jeu «**Givenchy x Cosmo - Live Irresistible**», les : nom, prénom, adresse complète et adresse mail du Participant ; et cela dans un délai de deux mois après la clôture du jeu. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver un règlement amiable et à défaut se tourneront vers les juridictions françaises compétentes.

Responsabilités

La société organisatrice est responsable de la remise du lot aux gagnants. Le lot ne pourra plus être réclamé après un **délai de deux mois suivant la clôture du jeu**. La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de l'avarie des services postaux, de la mauvaise diffusion du jeu, de sa suspension ou de son annulation.

Toute tentative par un Participant ou par toute personne, d'endommager

volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale et la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si un participant se fait voler son lot.

La Société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce jeu pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (par exemple, si le jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques, informatiques, postaux ou de quelque autre nature), elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter.

Le règlement

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement.

Le règlement est consultable dans son intégralité sur le site <http://www.cosmopolitan.fr>

Une copie du règlement peut être obtenue à titre gratuit, par courrier uniquement, à l'adresse suivante:

cosmopolitan.fr jeu « **Givenchy x Cosmo - Live Irresistible**», 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9

Les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par les organisateurs, et leur décision sera sans appel.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, les autres clauses demeureront valides.